

Délibération N° 2022-54

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 4 octobre 2022,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation ;
Vu les statuts modifiés de l'Université Lyon 2, adoptés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
Vu les avis de la CFVU rendus lors de la séance du 8 juillet 2022,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Examen des avis de la CFVU du 8 juillet 2022

- 1/ Bilan Engagement étudiant 2021-2022 et évolution du dispositif année universitaire 2022-2023**
Le bilan de l'engagement étudiant 2021-2022 est présenté dans le document joint en annexe. Il est noté que le bonus maximum pour 2022-2023 est maintenu à 0.6.
- 2/ Liste des engagements d'ouverture (EO)**
Les étudiants pourront choisir entre enseignement complémentaire de leur mention, sport, LV2, entrepreneuriat et EO. Certains de ces cours sont des cours de maquette qui seront ouverts, d'autres sont de nouveaux enseignements. Certains sont en présentiel, d'autres en distanciel. Les EO sont portés par : l'UFR ASSP, la Direction Science et Société, la DRI Minerve, l'UFR des Langues, le CDL, l'UFR Droit Julie-Victoire Daubié, l'UFR LESLA (ASIE, Lettres, Musicologie), l'Institut de psychologie, l'UFR SEG, l'UFR TT, le SUAPS et l'ICOM.
- 3/ Mise en place du DIU « Professeurs et conseillers d'éducation stagiaires- entrée dans le métier »**
A destination des lauréats des concours non titulaires d'un master MEEF, il s'agit d'une démarche conduite par le réseau de l'INSPE et qui tiendra compte des déclinaisons locales, conformément au document joint en annexe.
- 4/ Maquettes de formations 2022-2026**
Dans la continuité des précédentes CFVU, les matrices financières sont détaillées dans les documents joints en annexe.
- 5/ Modifications de maquettes 2022-2026**
Les modifications de maquettes concernent l'UFR Langues (M1 MEEF Allemand et M2 MEEF Allemand) et l'ISPEF (Licence mention sciences de l'éducation) et sont détaillées dans les documents joints en annexe.
- 6/ Modifications des dates de campagnes de candidatures**
Les modifications concernent l'UFR LESLA (préparation de l'agrégation de lettres modernes, de lettres classiques et de grammaire) sont détaillées dans le document joint en annexe.
- 7/ Conventions**
UFR ASSP/ARFRIPS/Ecole Rockefeller/OCELIA/IRFSS-AURA
UFR SEG/IEP de Lyon : renouvellement de la convention relative au M2 « Economie du travail et des ressources humaines parcours « Expertise-intervention sur le travail et les ressources humaines (EITERH).
UFR TT/ENS Lyon : convention de partenariat ayant pour objet de définir les modalités de partenariat et la mutualisation d'une partie des enseignements pour la préparation au concours externe de l'agrégation d'histoire.
UFR ASSP/ARFRIPS/ Ecole Rockefeller/OCELIA : convention de partenariat dans le cadre des formations de Master 1 et 2 « intervention et développement social (IDS), parcours analyse et conception de l'intervention social (M1 et M2 ANACIS et du Diplôme d'ingénierie sociale (DEIS).
UFR LESLA/CFMI/Ville de Grenoble/Mairie de Poleymieux au Mont d'Or, Communauté de l'Ouest Rhodanien-Amplepuis/Syndicat mixte de gestion de l'Ecole Nationale de Musique de Villeurbanne : Renouvellement de la convention – stages de 2^{ème} année du D.U.

Institut de Psychologie/Université Paris 8/Université de Toulouse/Université du Québec/Université de Bourgogne : avenant à la convention relative au Master et Doctorat cycle de visioconférences internationales sur les représentations sociales et culturelles.

Le bilan engagement étudiant 2021-2022, la liste des engagements d'ouverture, la mise en place du DIU « Professeurs et conseillers d'éducation stagiaires-entrée dans le métier », les maquettes de formation 2022-2026, les modifications de maquettes 2022-2026, les modifications des dates de campagnes de candidatures et les conventions ci-dessus, sont approuvés, conformément aux documents joints en annexe.

La présente délibération est approuvée à la majorité des suffrages exprimés.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 23

Dont :

Pour : 15

Contre : 2

Abstentions : 5

Ne prend pas part au vote : 1

8/ Convention

UFR Droit Julie-Victoire Daubié/ICLY : renouvellement et création de conventions relatives aux diplômes et parcours suivants :

- Master mention droit public, parcours Action publique : État, Europe, collectivités territoriales,
- Master mention droit des affaires, parcours Droit du marché digital et des données,
- Master mention droit des affaires, parcours International Trade and Investment Law,
- Master, mention Droit privé, parcours Droits de l'enfant et des personnes vulnérables,
- Licence en Droit, parcours European, International and Comparative Law,
- Licence en Droit,
- Licence en Droit, parcours Europe et International.

La convention entre l'Université (UFR Droit Julie Victoir Daubié) et l'ICLY est approuvée à la majorité des suffrages exprimés.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 23

Dont :

Pour : 16

Contre : 4

Abstentions : 3

Fait à Lyon, le 4 octobre 2022

La Présidente de l'Université Lyon 2

Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site internet de l'Université à compter du 11 octobre 2022.

La présente délibération peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte. Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux.
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 11 octobre 2022